



Congé de maternité et contrat cdd .

Par **tharra**, le **08/04/2008** à **19:52**

Je suis étudiante enceinte de 4 mois et j'ai effectuée des cdd depuis 3 ans chez le meme employeur .rnMa question est : est ce que je peu avoir un droit de congé de maternité ou pas ? rnLes contrat que j'ai effectuée sont des cdd d'un mois renouvelable chaque mois presque,une fois j'avais signée un contrat cdd chez le meme employeur de 6 mois a la fois .cette fois ,j'ai signée un contrat d'une semiane seulement chez le meme employeur ,après je ne sais pas s'il peut m'appeler pour signer d'autre contrat durant cette été ou pas ?rnEN outre,j'ai signé des 3 contrat cdd en 2003-2005 a temps partiel (20h00/semaine) chez d'autre employeur par contre j'ai pas continuer de travailler avec eux.rnmerci de m'expliquer quels sont mes droit autant que future maman et les aides sociales a lesquelles j'ouvre droit .merci